

tous les quatre hommes qui s'y sont enrôlés, et dans l'armée, un officier pour tous les cinq hommes, et cela dans l'armée provisoire. Je tiens d'une source digne de foi que, même si l'armée provisoire comprenait 25,000 hommes, on aurait encore un excédent de 1,300 officiers. Que fait l'économie dans tout cela? Autrefois, le commandant de district ne pouvait dépenser plus de \$258 à moins d'obtenir, au préalable, l'approbation du Conseil du trésor. Le ministère n'exerce-t-il donc aucun contrôle sur les effectifs? Le Gouvernement pourrait épargner l'argent des contribuables en réduisant ce personnel excessivement nombreux.

Il y a quelques jours, on laissait tomber une bombe atomique dans le Pacifique. Au lieu de se faire représenter à cette expérience par un jeune officier compétent, appelé à rester dans le service, le ministère a jugé opportun de charger le major-général Luton, directeur des services médicaux, aujourd'hui à la retraite, d'observer l'expérience et de faire rapport sur ses résultats. Cette tâche aurait dû être confiée à un jeune militaire, susceptible de demeurer dans le service pendant des années.

Si le ministre de la Défense nationale (M. Abbott) veut rendre service au pays, il n'a qu'à mettre un peu d'ordre dans son ministère, en commençant par la suppression des dépenses générales énormes dont la population doit faire les frais. Il sait ce que les officiers coûtent à l'armée, surtout les officiers supérieurs, si nombreux en ce moment. J'ose dire que les honorables députés ont vu, au Château et à diverses réunions, plus de majors-généraux et de brigadiers depuis quelques mois que pendant la guerre. Si le ministre, comme j'ai raison de le croire, désire vraiment réduire les dépenses, il saura trouver le moyen de diminuer le personnel militaire qui, tout le monde le sait, est trop considérable. En fin de semaine, le train de Toronto est encore bondé de militaires. Le ministère dira qu'il doit rayer des cadres quelque 20,000 hommes, mais il ne rayera pas un nombre correspondant d'officiers. Trop de services, malheureusement, multiplient les emplois, non seulement temporaires mais permanents.

Un mot de la grève annoncée pour lundi, bien que le Gouvernement ait nommé un régisseur. Le ministre a augmenté le dégrèvement d'impôt pour la personne mariée et le célibataire, et la disposition entrera en vigueur dans quelques mois. A la source de bien des troubles ouvriers se trouve aujourd'hui le désir, que nous approuvons tous, chez les ouvriers de garder leur salaire net. Le ministre ne devrait-il pas dater les dégrèvements du premier jour de ce mois-ci? Peut-

être deviendrait-il possible d'éviter ainsi au pays bien des troubles ouvriers et d'éliminer un grand nombre de nos difficultés. J'invite le ministre à y songer. La disposition augmenterait le niveau du salaire net. Les recettes de l'Etat en souffriraient, mais qu'est-ce que l'argent au prix du contentement des gens? Les pertes de ce chef seraient compensées de plusieurs façons. J'invite donc de nouveau le ministre à dater les dégrèvements à compter du 1er juillet de cette année. Rien ne l'en empêche.

Je passe au ministère de la Santé nationale et du bien-être social. Les états véridiques et honnêtes des dépenses administratives me semblent difficiles à obtenir. Il y a quelque temps, j'ai cherché à savoir combien coûte l'administration des allocations familiales. J'ai appris que pour le premier semestre du fonctionnement du régime, les dépenses globales se sont élevées à \$783,141.43. Il est évident, selon moi, que ce chiffre n'était pas exact, car j'ai demandé aussi combien d'hommes étaient affectés à l'application de la loi. On a répondu qu'au 31 décembre, il y avait 417 fonctionnaires temporaires et 35 titularisés. Dans une cause soumise à un tribunal de Toronto, le 17 avril, M. Jackson, directeur du bureau des allocations familiales de Toronto, a déclaré qu'il avait 300 fonctionnaires titularisés à Toronto seulement et 100 fonctionnaires temporaires. Il est donc évident qu'on n'a pas répondu correctement à ma question. La déclaration ne mentionne nullement la question des frais de poste. En examinant les crédits du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, on constate que le ministère se charge de tous les frais de poste. En prenant le nombre de chèques qu'on envoie, et on en envoie 1,378,128 par mois, je trouve que les frais de poste s'élevaient à quelque \$60,000 par mois. En ajoutant ce montant aux \$354,000 versés en indemnités de vie chère, on obtient un total de \$714,000. Puis il y a les frais d'impression des chèques, des enveloppes et de tout autre travail que doit accomplir le ministère. Tout le monde sait maintenant que bien que le ministère de la Santé n'ait accepté aucun de ces hommes, il a néanmoins engagé plus de 2,000 hommes additionnels pour appliquer le programme des allocations familiales, mais ces frais ne figurent pas dans le coût de l'application de la loi. Quand on fait des déclarations aux membres de la Chambre, on devrait voir à ce qu'elles soient autant que possible exactes.

Je désire maintenant parler de la question de l'exportation minière au Canada. Tous ceux qui s'intéressent activement à cette question au pays, pensaient que le budget présenté par le ministre aurait eu égard à l'avenir